

Charte cenonnaise pour la qualité des projets de coopération internationale

Document édité par **le Pôle Vie Administrative et Citoyenne** | Janvier 2022

Charte cenonnaise

pour la qualité des projets de coopération internationale



Cette charte vise à assurer la qualité des projets de coopération internationale.

Elle sert de grille d'orientation des projets de coopération selon les bonnes pratiques capitalisées.

Elle est un document représentatif de la vision de la ville dans son action extérieure.

......

Cette charte a été adoptée par le Conseil municipal de Cenon le 07/02/2022.

Son champ d'application concerne

- · les *accords* de jumelages et de partenariats de la ville de Cenon
- · les *partenaires* avec lesquels la ville de Cenon met en place des projets dans le champ des relations internationales

Le suivi de la charte est confié un Comité de suivi.

Charte cenonnaise

pour la qualité des projets de coopération internationale



1

Encourager la concertation citoyenne

Saisir les comités consultatifs est un moyen de favoriser la discussion et de prendre en compte l'opinion locale aux différentes étapes des projets.

2.

Favoriser la réciprocité

L'association entre acteurs pour mener des actions conjointement doit s'inscrire dans des intérêts communs. 3.

Établir des objectifs adéquats

Le fondement d'un projet doit reposer sur des objectifs clairs, réalistes, mesurables avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

4.

Respecter les acteurs

Veiller à ce que tous les acteurs prennent part aux décisions et aux projets en instaurant une égalité de traitement.

5.

Travailler avec transparence et communiquer

Les projets menés seront publiés sur les pages internet ainsi que le rapport final. 6.

Mesurer l'impact des actions menées

Chaque projet doit faire l'objet d'un rapport final d'évalution.

7•

Établir une continuité entre les projets

Le rapport d'évalution doit permettre d'identifier les points d'amélioration et les leviers d'optimisation qui serviront les prochaines actions extérieures de la ville. 8.

Veiller à la périnité des actions

Les missions menées dans le cadre des projets internationaux ont pour but d'établir une connexion forte avec nos partenaires.

